



# Femmes au cœur des décisions

Portrait des élues municipales  
au Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010)

Par  
Julie Sheinck



# Introduction

En 2009, à travers le monde, la parité est toujours un objectif non atteint : le nombre de femmes en politique est proportionnellement moins élevé que le nombre de politiciens au Québec, au Canada et partout sur la planète.

La représentation inégale des femmes est un enjeu présent à toutes les échelles politiques, mais c'est au niveau municipal que la distorsion est la plus visible, que ce soit en termes de candidatures ou d'élues. Les élections municipales entraînent 135 municipalités à se choisir des actrices et des acteurs importants pour leur développement social, économique et culturel.

Le palier municipal est l'instance décisionnelle la plus proche des citoyennes et des citoyens, touchant à la fois la qualité de vie, le développement socio-économique, l'habitation, l'environnement et l'aménagement du territoire; l'apport des femmes y représente un enjeu majeur.



# La parité...

Le principe de parité a pour projet de lutter contre une disparité, tant dans le domaine de la représentativité dans les institutions que dans le domaine des salaires.

Le concept de parité est apparu dans les années 90 et s'est imposé au monde politique, grâce au combat inlassable des féministes européennes. Colloques, livres, études, articles, pétitions, appels, manifestes ont rappelé à chaque élection le grave déficit démocratique que représente l'absence de cette moitié de l'humanité que sont les femmes dans les lieux de décisions.

Nous vous présenterons, dans un premier temps, l'évolution de la question de la parité politique entre les hommes et les femmes comme préoccupation au niveau international, canadien, québécois et régional.

Depuis les années 70, la question de la représentation politique des femmes fait son chemin au sein des différents paliers. Nous verrons ici de quelle façon cette préoccupation a évolué avec le temps, sur les plans international, canadien, québécois et régional.



# Sur le plan international

Depuis 1995, lors de la Conférence de Beijing (Pékin), les pays sont appelés à se donner des objectifs concrets et des plans d'action qui leur permettront d'atteindre ces objectifs.

C'est d'ailleurs dans le cadre de cette conférence que l'ONU fixe pour objectif l'atteinte d'un plancher minimum de 30 % de représentation des femmes dans les instances politiques.

Aujourd'hui, plus de quinze ans plus tard, bien peu de pays sont parvenus à atteindre cet objectif.



# Sur le plan canadien

Depuis 1995, différents ministères du gouvernement fédéral ont mis en œuvre divers mécanismes et approches visant l'intégration de l'analyse différenciée des sexes (ADS).

Il s'agit d'un processus d'analyse, appliqué lors de l'élaboration de projet ou d'un service. Son utilisation donne la certitude que chacune des décisions aura un effet positif sur la vie de tous et de toutes parce qu'il s'agit d'une méthode qui prend en compte des données spécifiques à chacun des sexes.



# Sur le plan québécois

En 1993, le gouvernement du Québec se dotait d'une première politique en matière de condition féminine : « Un avenir à partager » reconnaissant formellement l'importance de la participation des femmes à la construction de la société. En 1997, le gouvernement du Québec ajoute, dans sa politique gouvernementale en matière de condition féminine, une cinquième orientation visant à augmenter la prise en compte des besoins des femmes et de leur présence dans les instances locales et régionales.

En 1999, le programme « À égalité pour décider » est mis en place pour soutenir financièrement les activités locales et régionales sur la question.

En 2006, le gouvernement renouvelle sa politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes avec la parution « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » dont la sixième orientation du premier plan d'action triennal (2007-2010) consiste en l'augmentation de la participation des femmes aux instances décisionnelles.



# Sur le plan régional

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean fut la première à signer la toute première entente spécifique en condition féminine au Québec. Cette entente proposait aux partenaires de la région un outil d'incitation à la représentation équitable entre les hommes et les femmes dans les instances de pouvoir.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a procédé en mai 2008 à la signature d'une deuxième entente spécifique en matière en condition féminine pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec différents partenaires, dont Récif 02.

Parmi les objectifs identifiés, on retrouve la volonté de parvenir à la parité de représentation des femmes dans les lieux consultatifs et décisionnels de la région.



# État des lieux

La représentation des femmes au pouvoir au Saguenay–Lac-Saint-Jean

## ◇ Palier fédéral

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte trois circonscriptions électorales fédérales, soit Chicoutimi–Le Fjord, Jonquière–Alma et Roberval–Lac-Saint-Jean.

Dans la région, il n’y a que deux femmes qui ont été élues à ce palier de gouvernement. La première est M<sup>me</sup> Suzanne Beauchamp-Niquet (1980-1984) et la seconde est M<sup>me</sup> Jocelyne Girard-Bujold (1997-2004).

En 2009, le Canada se classait au 47<sup>e</sup> rang mondial avec une représentation féminine de 22,1 % à la Chambre des communes.





# État des lieux

La représentation des femmes au pouvoir au Saguenay–Lac-Saint-Jean

## ❖ Palier provincial

La région compte cinq circonscriptions électorales provinciales.

Il n'y a que trois femmes qui ont été élues à ce palier de gouvernement. Il s'agit de M<sup>me</sup> Aline Saint-Amand (1983), de M<sup>me</sup> Jeanne Blackburn (1985, 1989, 1994) et de M<sup>me</sup> Françoise Gauthier (2003-2007).

Le Québec compte 29 % de femmes à l'Assemblée nationale, ce qui équivaut au 26<sup>e</sup> rang mondial.



# État des lieux

La représentation des femmes au pouvoir au Saguenay–Lac-Saint-Jean

## ◆ Palier municipal

Depuis la dernière vague de fusions, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 49 municipalités sur son territoire.

Cela représente 360 élus du monde municipal. À la suite des élections municipales de novembre 2009, on compte 79 femmes élues en tant que conseillères municipales (24,6 %) et 8 femmes élues à la mairie (16,3 %), soit 23,9 % de femmes.



# Le saviez-vous?

C'est à Ottawa qu'une première femme occupa le poste de mairesse, de 1951 à 1964. M<sup>me</sup> Charlotte Whilton était célibataire, donc juridiquement majeure et légalement apte à devenir mairesse.

Il faut rappeler qu'à l'époque, les femmes mariées étaient marquées par l'incapacité juridique totale au même titre que les personnes mineures, les criminels et les personnes souffrant de troubles mentaux.

La première femme mariée à occuper le poste de conseillère municipale au Canada et au Québec fut M<sup>me</sup> Anne-Marie Dionne, en 1963, à Dolbeau. M<sup>me</sup> Dionne, que la ville appuyait, renversa l'ordre établi en ouvrant la porte au pouvoir féminin. Un amendement à la Charte des cités et villes avait dû être fait pour lui permettre de déroger à la coutume.



# Portrait des élues municipales

Le projet du portrait des élues municipales de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s’insère dans une série de projets réalisés par Récif 02, en lien avec la représentation des femmes au pouvoir. Le portrait se veut une analyse permettant de comprendre les besoins et réalités des femmes qui ont choisi d’œuvrer en politique municipale dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Nous vous présentons un résumé des différents constats auxquels nous sommes parvenues après la compilation des données et l’analyse des renseignements fournis. Le portrait des élues est composé de trois sections. Tout d’abord, un portrait socioéconomique des élues municipales de notre région vous est présenté; puis nous vous présenterons des données relatives à la décision des femmes de la région à se lancer en politique; enfin, leur entrée en fonctions comme élues municipales.



# Profil socioéconomique

- ◆ Les élues municipales de la région sont généralement âgées de plus de 50 ans. Il n'y a que 4 jeunes femmes élues dans tous les conseils municipaux de la région.
- ◆ 47 % de nos répondantes détiennent un diplôme d'études secondaires. Aucune formation spécifique ni même un niveau d'étude minimal ne sont exigés pour être en politique.
- ◆ La majorité des élues municipales de la région ont des enfants. Ce n'est pas le fait d'en avoir qui constitue réellement un obstacle à la participation des femmes, mais cela est plus difficile lorsque les enfants sont en bas âge; ce qui explique le petit nombre de jeunes conseillères municipales.



# Profil socioéconomique

- ◆ Les femmes impliquées en politique municipale ont des situations financières variables.
- ◆ Le salaire alloué aux fonctions d'élu municipal ne permet généralement pas de vivre uniquement avec cette source de revenu. Ainsi, la majorité des élues sont déjà à la retraite ou bien elles occupent un emploi auquel elles consacrent entre 32 et 40 heures par semaine, en moyenne.
- ◆ Les élues sont des femmes généralement très engagées dans leur milieu bien avant de faire le saut en politique municipale. L'expérience en politique n'est pas nécessaire pour se lancer en politique : les femmes ont de multiples expériences par le biais de leurs implications très diversifiées qui les rendent tout aussi compétentes que les hommes.



# Se lancer en politique

- ◆ La décision d'une femme de se lancer en politique est rarement spontanée.
- ◆ Solliciter une femme à se porter candidate semble porter ses fruits. D'abord surprise, cette invitation devient un élément déclencheur positif qui fait réfléchir la candidate potentielle et la mène souvent à une implication politique.



# Fonctions et participation au conseil municipal

- ◆ En moyenne, les conseillères municipales s'occupent de trois à cinq dossiers chacune. Ceux-ci sont diversifiés et ne semblent pas être attribués du fait qu'elles soient des femmes, bien que le dossier de la politique familiale leur revienne souvent.
- ◆ Le nombre d'heures allouées aux fonctions d'élues varie selon la grandeur de la municipalité et le nombre de dossiers dont elles ont la responsabilité. En moyenne, dans les petites municipalités, ce nombre d'heures varie entre 10 et 20 heures pour une conseillère; par contre, il augmente entre 15 et 30 heures dans les grandes municipalités.
- ◆ Lorsqu'elles sont interrogées, les femmes élues perçoivent quelques différences dans les façons de faire entre les hommes et les femmes, mais les priorités se ressemblent généralement, même si la vision peut être différente.
- ◆ Il existe encore des cas de discrimination envers les femmes en politique. Celle-ci se fait de façon subtile, parfois sous le couvert de l'humour. Lorsque cela arrive, ce sexisme vient généralement de leurs collègues masculins.





# Les causes de la faible participation des femmes en politique municipale

## ◆ Causes structurelles

En référence aux conditions socioéconomiques des femmes qui influencent leur recrutement :

- La situation financière, jumelée à d'autres facteurs, peut jouer un rôle négatif sur leur décision.
- On déplore la sous-représentation des femmes dans les milieux où l'on puise généralement les candidats potentiels.
- À cela s'ajoutent les difficultés liées à la conciliation entre le travail, la famille et les fonctions d'élues.



# *Les causes de la faible participation des femmes en politique municipale*

## ◆ **Causes systémiques**

En référence au fonctionnement interne du système politique et de ses instances :

- Il existe encore la prédominance du modèle masculin et la valorisation des qualités des hommes pour déterminer le modèle de « candidature gagnante ».
- Le faible taux de renouvellement de la classe politique favorise le monopole du pouvoir. En limitant le nombre de mandats des élus municipaux, cela permettrait aux femmes, mais aussi aux jeunes, de se lancer, ou du moins d'essayer de les convaincre qu'elles peuvent déloger ceux qui sont en place.



# *Les causes de la faible participation des femmes en politique municipale*

## ◆ **Causes situationnelles**

En référence aux facteurs d'ordre culturel et symbolique, la socialisation des genres peut entraîner, inconsciemment, des freins à l'implication des femmes :

- Manque de confiance
- Stéréotypes et préjugés
- Degré d'ouverture de l'électorat aux candidates
- Évaluation différente des candidats et des candidates.
- Traitement médiatique différent pour les candidates.



# *Pistes de solution pour l'augmentation du nombre de femmes en politique municipale*

## ◇ **Sensibilisation des leaders régionaux et municipaux**

- Envoi de lettres aux élues et élus municipaux pour les sensibiliser à l'importance des femmes en politique.
- Rencontres d'élus à l'annonce de leur retrait pour les inviter à approcher des femmes à prendre leur relève.
- Publication d'outils visant à faciliter le recrutement de femmes.
- Valorisation de l'atteinte de la parité lorsqu'elle survient dans les conseils municipaux de la région.

## ◇ **Modèles de politiques**

- Politique d'égalité entre les sexes.
- Analyse différenciée selon les sexes.



# *Pistes de solution pour l'augmentation du nombre de femmes en politique municipale*

- ◆ **Outils de renforcement des connaissances et des capacités**
  - Programme *À égalité pour décider*.
  - Programme de mentorat.
  - Formation sur le milieu politique municipal.
  
- ◆ **Adoption de mesures positives**
  - Remboursement des frais de garde des enfants des élus municipaux.
  - Gratification financière allouée aux municipalités ayant atteint la parité au sein de leur conseil.
  
- ◆ **Promotion du réseautage entre les femmes**
  - Mise sur pied de groupes de discussion et d'échanges sur les réalités et les besoins des élues municipales.
  - Comité consultatif « Femme et ville ».



# *Pistes de solution pour l'augmentation du nombre de femmes en politique municipale*

## ◆ **Modification du système politique municipal**

- Réfléchir et débattre du mode de scrutin.
- Exiger des quotas de femmes dans les instances.
- Limiter le nombre de mandats qu'un élu municipal peut exercer.



# Conclusion

## **Une évolution très lente**

Nous avons dressé un portrait de l'évolution de la représentation des femmes au sein de cette instance. Bien que la tendance soit à l'augmentation, celle-ci est lente, et nous sommes encore bien loin de la parité. Nous avançons à pas de tortue : à peine 2 % d'augmentation entre les élections de 1994 et de 2009 en ce qui concerne les conseillères municipales, et 9,5 % d'augmentation du nombre de mairesses dans la région pour la même période.

En supposant que l'on garde ce rythme, cela voudrait dire que nous atteindrions la parité au niveau de la mairie vers l'an 2065... Et il nous faudrait encore attendre près de 190 ans avant d'atteindre la parité au niveau des postes de conseillers municipaux. Les objectifs souhaités sont cependant beaucoup plus bas : un seuil de 30 % est en effet jugé comme étant le premier des objectifs à atteindre. Des recherches ont en effet démontré que c'est à partir de cette proportion que les femmes commencent à exercer une certaine influence sur la culture d'une organisation.



# Conclusion

## **Une question de démocratie**

Il s'agit d'abord et avant tout d'une question de démocratie. Il est donc nécessaire de rehausser le nombre de femmes dans nos instances afin de leur permettre de participer, au même titre que les hommes, au contrôle des leviers du développement social, économique et politique de leur localité et de leur région. De par leur vécu et de par leurs expériences différentes, les femmes contribuent à porter une vision, voire des priorités différentes, sur la scène politique. Autrement, nous vivons dans des démocraties, certes, mais incomplètes.





# Conclusion

## **Une question de volonté**

L'augmentation de la participation et de la représentation des femmes dans les instances politiques est d'abord une question de volonté, d'orientations politiques et sociales. Différents partenaires gouvernementaux, régionaux et communautaires travaillent activement à cet enjeu, mais c'est également une question de volonté personnelle.

Ce n'est pas une question de compétences : les femmes ont l'expertise nécessaire pour se lancer en politique; elles sont à la hauteur et elles en sont donc amplement capables. Il s'agit de les convaincre en premier lieu. Après tout, le pouvoir ne se donne pas, il se prend! Alors que l'on estime que le chemin est long et parfois difficile pour les hommes, il est, pour les femmes, rempli en plus d'obstacles de toutes sortes.



# Conclusion

## **Plusieurs causes à la sous-représentation des femmes**

Nous avons pu constater que les causes de la sous-représentation féminine en politique municipale sont nombreuses.

Nous avons identifié des facteurs socioéconomiques qui influencent le recrutement des femmes; d'autres sont dus au fonctionnement interne du système politique et de ses instances; enfin, des facteurs d'ordre culturel et symbolique peuvent agir comme des freins à la participation des femmes.



# Conclusion

## **Des pistes de solution**

Nous vous avons présenté quelques pistes de solution et des initiatives qui ont été entreprises dans la région. La diversification des lieux de la représentation des femmes ne peut qu'entraîner une plus grande participation des femmes au développement de leur collectivité.

Les approches sont variées; les améliorations demeurent lentes; il importe donc de poursuivre le travail amorcé, de sensibiliser tous les acteurs du système politique à cet enjeu démocratique, et ce, à tous les paliers du pouvoir. Nous espérons, par le biais de ce portrait des élues municipales de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avoir contribué à favoriser une meilleure compréhension des attentes et des réalités des femmes élues.

